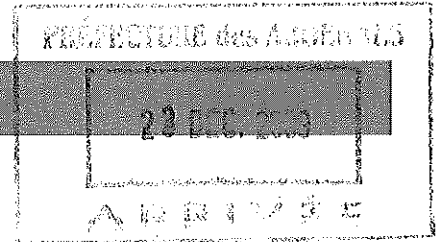




COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-23



L'an deux mille neuf,
Le 11 décembre, à Saint Mihiel

Date de convocation	9 novembre 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M Bernard ADAM, Mme Joëlle BARAT, M François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M Jacques JEANTEUR, M. Lionel LADOUCE, M Daniel LAURENT, M Philippe MARTIN, M Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI (qui a reçu un pouvoir de Claude WALLENDORFF), M. Christian BORGNIET, Melle Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel ROUVENACH, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU

Objet de la délibération :

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement

Vu le budget pour l'exercice 2009 adopté par délibération du Comité Syndical n° 09-05 du 11 mars 2009,

Vu le budget supplémentaire 2009 adopté par délibération du comité syndical n° 09-09 du 7 avril 2009,

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical**, à l'unanimité :

Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2009 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2010. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2009 :	5 209 954 €
A déduire, crédit afférents au remboursement de la dette :	1 428 000 €
Total :	3 781 954 €
¼ des crédits ouverts :	945 488 €

Ch 21 article 2182 Matériel de transport :	26 000 €
Ch 23 article 2313 Construction :	500 000 €

Le Président,

Jacques JEANTEUR